



## SÉANCE DU 30 JUIN 2022

L' an deux mille vingt-deux, le trente juin à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SEVRES, dûment convoqué par arrêté du 14 juin 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 29 présents à la séance,

### **PRESENTS :**

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, Mme Pascale FLAMANT, M. Olivier HUBERT, Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Vincent DECOUX, Mme Assunta MESMIN, M. Pascal GIAFFERI, Mme Pascale PARPEX, M. Philippe HAZARD, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Martine VAN WENT, M. Jacques VILLEMUR, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, Mme Caroline BASTIDE, M. Thomas PARDOUX, Mme Chloé DUCHAUSOY, Mme Marlène DA SILVA, M. Amaël PILVEN, Mme Nadia IDORANE, M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Thierno-B NDIAYE, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme Catherine CANDELIER, M. Luai JAFF, Mme Lucile GASBER-AAD, M. Denis MORON

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

### **AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Françoise RUSSO-MARIE donne procuration à Mme Martine VAN WENT, M. Franck-Eric MOREL donne procuration à M. Pascal GIAFFERI, M. Christophe CHABOUD donne procuration à M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Muriel COHEN donne procuration à Mme Anne TEXIER, M. Jean DUPLEX donne procuration à Mme Catherine CANDELIER

### **ETAIT ABSENTE :**

Mme Dominique BLANCHET

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Thierno-B NDIAYE a été désigné(e) secrétaire de séance.

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

ARRIVE LE

06 JUL. 2022

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE LA LÉGALITÉ

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 30 juin 2022

DÉLIBÉRATION : Budget communal - Approbation des comptes administratifs du budget principal et du budget annexe du parking du Théâtre de l'exercice 2021.

N°2022/044

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1612-12 et L 2241-1,

Vu le budget primitif et les trois décisions modificatives du budget principal de l'exercice 2021,

Vu le budget primitif du budget annexe du parking du Théâtre de l'exercice 2021,

Considérant qu'en application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le Maire s'est retiré au moment du vote,

Considérant que Madame Anne TEXIER, Première Adjointe a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif de l'exercice 2021,

Considérant que le comptable public a transmis les comptes de gestion de l'exercice 2021 permettant de constater la conformité des résultats entre les deux documents,

### DÉLIBÈRE :

#### ARTICLE 1.

Donne acte au Maire de la présentation du compte administratif du budget principal de l'exercice 2021.

#### ARTICLE 2.

Donne acte au Maire de la présentation du compte administratif du budget annexe du parking du Théâtre de l'exercice 2021.

#### ARTICLE 3.

Reconnait la sincérité des restes à réaliser en dépenses et en recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.

PUBLIÉ PAR VOIE D'AFFICHAGE CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L 2121-25 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES LE :

- 5 JUL. 2022

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT DÉLIVRÉ PAR LA PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE DE NANTERRE, LE :

- 6 JUL. 2022

ARTICLE 4.

Approuve les résultats définitifs des comptes administratifs 2021 du budget principal et du budget annexe du parking du Théâtre.



*POUR EXTRAIT CONFORME,*

*Le Maire,*

  
*Grégoire de LA RONCIÈRE.*

Accusé de réception en préfecture :
Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

PUBLIÉ PAR VOIE D’AFFICHAGE CONFORMÉMENT À L’ARTICLE L. 2121-25 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES. LE : - 5 JUIL. 2022

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT DÉLIVRÉ PAR LA PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE DE NANTERRE. LE :

3/3

- 6 JUIL. 2022

PUBLIÉ PAR VOIE ÉLECTRONIQUE SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE DE SEUREX  
LE 22 JUILLET 2022